



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH

Règlement-taxe concernant la location du centre polyvalent « Veräinshaus » à Schoos

Conseil communal du : 30 janvier 2007

Publication communale : 19 mars 2007

Publication au Mémorial : A98, 22 juin 2007

Entrée en vigueur : 23 mars 2007

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES COMMUNES

Le **nettoyage** sera effectué par l'utilisateur. Si tel n'était pas le cas, les services communaux s'occuperont du nettoyage et les frais y relatifs seront facturés à l'utilisateur au prix de 40,00 EUR par heure prestée.

La **caution** devra être déposée à la recette communale par tout utilisateur soit sous forme de chèque ou virement bancaire, soit en espèces, au moins trois jours ouvrables avant la manifestation. Lors du dépôt de la caution, l'utilisateur recevra les clefs respectives.

La caution servira à couvrir le cas échéant les **frais de nettoyage, les dégâts** causés au bâtiment, à l'équipement ou au matériel, respectivement à remplacer les objets volés ayant fait partie de l'inventaire du bâtiment. La caution sera remboursée après la manifestation, déduction faite du montant des dégâts éventuellement causés et des frais de nettoyage.

En cas de litige, la caution restera déposée à la commune jusqu'à régularisation définitive de l'affaire. Si les frais réels des dégâts et du nettoyage s'avèrent supérieurs au montant de la caution, l'utilisateur devra supporter cette différence.

Pour constater d'éventuelles dégradations avant ou après les manifestations, un **état des lieux** sera dressé avant et après toute manifestation par un membre du personnel communal et à désigner par le collègue échevinal.

CHAPITRE II : MANIFESTATIONS SANS BUT LUCRATIF

Art. 1 : Associations locales, œuvres de bienfaisance, sociétés de secours

Les associations locales de la commune de Fischbach, ainsi que les manifestations organisées au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance ou de sociétés de secours mutuels légalement reconnues **sont dispensées** du paiement d'un droit de **location**.

	Grande salle (y compris le Foyer)	Petite Salle (y compris le Foyer)	Foyer	Cuisine	Centre complet
Location	/	/	/	/	/
Caution	1.000 EUR				
Nettoyage	par l'utilisateur ou 40,00 EUR par heure				

Art. 2 : Sociétés et personnes résidant dans la commune

La mise à disposition des locaux aux personnes privées résidant dans la commune, aux membres du personnel communal et aux sociétés ayant leur siège dans la commune est soumise au paiement des taxes suivantes :

	Grande salle (y compris le Foyer)	Petite Salle (y compris le Foyer)	Foyer	Cuisine	Centre complet
Location	400 EUR	150 EUR	100 EUR	200 EUR	700 EUR
Caution	1.000 EUR				
Nettoyage	par l'utilisateur ou 40,00 EUR par heure				

Art. 3 : Sociétés et personnes ne résidant pas dans la commune

Pour la mise à disposition des locaux à des sociétés n'ayant pas leur siège dans la commune et des personnes privées ne résidant pas dans la commune, à l'exception des membres du personnel communal, les taxes sont fixées comme suit :

	Grande salle (y compris le Foyer)	Petite Salle (y compris le Foyer)	Foyer	Cuisine	Centre complet
Location	800 EUR	300 EUR	200 EUR	400 EUR	1.400 EUR
Caution	2.000 EUR				
Nettoyage	par l'utilisateur ou 40,00 EUR par heure				

CHAPITRE III : MANIFESTATIONS À BUT LUCRATIF

Chacun organisant une manifestation à but lucratif est redevable des taxes suivantes :

	Grande salle (y compris le Foyer)	Petite Salle (y compris le Foyer)	Foyer	Cuisine	Centre complet
Location	1.200 EUR	450 EUR	300 EUR	600 EUR	2.100 EUR
Caution	3.000 EUR				
Nettoyage	par l'utilisateur ou 40,00 EUR par heure				